Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260518-DEL_2026_55-DE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

Nombre de membres
en exercice : 15

Date de la convocation :
11 mai 2026

Date d'affichage :
11 mai 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-sept heures
Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean François, Mme MONTREER Muriel, M. DEVRIESE Raphaël, M. BONNIEC Lucas, Mme LE ROUX Soizic, M. GUINIO Kevin, Mme L'ANTHOEN Virginie, Mme MORVAN Prescilia, M. BOIREAU Thomas, Mme TREMEUR Julie.
Absents : Mme GLORION Maryvonne, Mme BELLEC Carine, M. LE GOFF Didier,

Mme GLORION Maryvonne a donné procuration M. BOULANGER Jean-François
Mme BELLEC Carine a donné procuration Mme MONTREER Muriel
M. LE GOFF Didier a donné procuration M. DELISLE Hervé

Mme MORVAN Prescilia est nommé Secrétaire de Séance.

ACQUISITION D'UN NOUVEAU LOGICIEL POUR LA GESTION DU CIMETIERE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la proposition de la société GESCIME concernant le projet d'informatisation du cimetière communal.

Cette acquisition permettra d'assurer une gestion optimisée et sécurisée du cimetière, notamment en matière de suivi des concessions, de cartographie et d'accès aux informations pour les administrés.

L'offre proposée comprend l'acquisition du logiciel pour un montant de **5 086,00 € H.T.**, incluant :

- ✓ la licence Gescime multipostes ;
- ✓ l'intégration de la cartographie ;
- ✓ l'installation du logiciel ;
- ✓ l'hébergement du portail citoyens ;
- ✓ la formation des utilisateurs ;
- ✓ l'assistance au démarrage ;
- ✓ une veille juridique hotline.

Un contrat de service annuel est également proposé pour un montant de **475,00 € H.T.**, offert la première année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260518-DEL_2026_55-DE

- **APPROUVE** le projet d'acquisition du logiciel de gestion du cimetière présenté par la société GESCIME ;

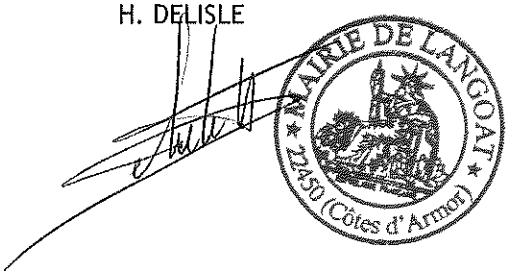
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tous documents afférents à cette affaire.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Le Maire

H. DELISLE



La secrétaire de séance

P. MORVAN

